



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉGION  
AUVERGNE-RHÔNE-ALPE  
S

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°84-2018-003

PUBLIÉ LE 5 JANVIER 2018

# Sommaire

## **84\_DRFIP\_Direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2018-01-02-003 - DRFiP69\_SIPVILLEFRANCHESURSAONE\_2018\_01

02\_04. Délégation de signature. (3 pages)

Page 3

## **84\_SGAR\_Secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes**

84-2018-01-05-002 - Arrêté préfectoral n° 2018-6 du 5 janvier 2018 portant délégation de signature à M. Guy LÉVI, secrétaire général pour les affaires régionales, en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État et en tant que pouvoir adjudicateur en matière de commande publique. (7 pages)

Page 6

84-2018-01-05-001 - Arrêté préfectoral n° 2018-7 du 5 janvier 2018 portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional CHORUS pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses. (6 pages)

Page 13

Direction régionale des finances publiques  
Auvergne-Rhône-Alpes et département du Rhône

Service Impôts Particuliers  
de Villefranche-sur-Saône

## Arrêté portant délégation de signature

DRFiP69\_SIPVILLEFRANCHESURSAÔNE\_2018\_01\_02\_04

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de **Villefranche-sur-Saône**

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R\* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Délégation de signature est donnée à Mme Marion BRETON, Inspectrice des Finances publiques, à Mme Alice VIONNET, Inspectrice des Finances publiques, adjointes au responsable du service des impôts des particuliers de Villefranche-sur-Saône, à l'effet de signer :**

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) dans la limite de 60 000 €, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 60 000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les mainlevées sur avis à tiers détenteurs, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

## Article 2

**Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :**

1°) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

|            |            |            |
|------------|------------|------------|
| nom prénom | nom prénom | nom prénom |
|------------|------------|------------|

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

|  |  |                                    |
|--|--|------------------------------------|
| BERGER Sophie – Contrôleur principal   | CHAMPEYROL Bernadette – contrôleur principal | OUDOT-LIGNON Mireille - contrôleur |
| PETIT Christine – contrôleur principal | PEYTHIEU Thi-Kim-Thoa – contrôleur principal | RENEVIER Valérie – contrôleur      |

**Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office :**

3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents administratifs principaux des Finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

|                          |                   |                       |
|--------------------------|-------------------|-----------------------|
| BADET-TRIBOULET Florence | CHOLLET Pascale   | FAUGERON Sylvie       |
| FOUILLIT Nadine          | GAMBA Christine   | JOUNIAU Sylvie        |
| LABROSSE Guillaume       | LOISY Jean-Claude | LOISY Marie-Christine |
| LONJARET Dominique       | MAILLOT Isabelle  | MAINAND Suzanne       |
| MONTERNIER Dominique     | PEILLON Brigitte  | PHILIP Nathalie       |
| RIVIERE Jean-Paul        | ROLLAND Sylviane  | ROUZIERE Myriam       |
| TARDY Chantal            |                   |                       |

### Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités de recouvrement et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites **à l'exception des mainlevées**

aux agents désignés ci-après :

| Nom et prénom des agents | grade                         | Limite des décisions gracieuses | Durée maximale des délais de paiement | Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé |
|--------------------------|-------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|---|
| BRO Cyril                | Contrôleur                    | 1 500 euros                     | 6 mois                                | 10 000 euros  |
| SEGURA Jean-Jacques      | Contrôleur principal          | 1 500 euros                     | 6 mois                                | 10 000 euros  |
| BARRUHET Isabelle        | Agent administratif principal | 500 euros                       | 6 mois                                | 8000 euros  |
| LEVY Florence            | Agent administratif principal | 500 euros                       | 6 mois                                | 8 000 euros   |

### Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Rhône

A, Villefranche-sur-Saône, le 02 janvier 2018

Christiane CAMBON

Le Comptable Public, Responsable du Service des Impôts des Particuliers de Villefranche-sur-Saône



## PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

Service de la modernisation  
et de la coordination régionale

Lyon, le 5 janvier 2018

### Arrêté n° 2018-6

portant délégation de signature  
à **M. Guy LÉVI**,  
secrétaire général pour les affaires régionales,  
en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État  
et en tant que pouvoir adjudicateur en matière de commande publique

---

### LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DU RHÔNE

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1er août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions thématiques ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant M. Stéphane BOUILLON préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 31 décembre 2015 nommant M. Guy LÉVI secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 31 décembre 2015 nommant M. Géraud D'HUMIÈRES adjoint au secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté du Premier ministre en date du 25 avril 2017 nommant Mme Christine MESUROLLE adjointe au secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu la circulaire n° BUDB1323830 du 4 décembre 2013 relative à la désignation du préfet de région comme responsable de budget opérationnel de programme pour les services territoriaux placés sous son autorité ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2016-23 du 4 janvier 2016 portant organisation du secrétariat général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2017-352 du 6 septembre 2017 portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional CHORUS pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

## **ARRÊTE :**

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à M. Guy LÉVI, secrétaire général pour les affaires régionales, à l'effet de procéder à toutes les opérations et de signer tous les actes relatifs à l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État pour les crédits répartis et exécutés à l'échelon régional.

La présente délégation est consentie pour l'ensemble des titres budgétaires constituant le budget.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée à M. Guy LÉVI, à l'effet d'exercer les attributions du pouvoir adjudicateur en matière de marchés publics et accords-cadres portés par ses services.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée à M. Guy LÉVI à l'effet de signer, au nom du préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes, tout arrêté ou convention attributif de subvention au titre du Centre national pour le développement du sport (CNDS), lorsque le montant de la part de l'établissement est égal ou supérieur à 250 000 € .

**Article 4 :** En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LÉVI, la délégation de signature prévue aux articles 1 et 3 sera exercée par M. Géraud d'HUMIÈRES et Mme Christine MESUROLLE, adjoints au secrétaire général pour les affaires régionales. En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Guy LÉVI, de M. Géraud d'HUMIÈRES et de Mme Christine MESUROLLE, cette délégation est accordée à M. Cédric SPERANDIO, directeur du service de la modernisation et de la coordination régionale, à l'exception de la signature des commandes de prestations liées à l'assistance technique à la gestion des fonds européens (programme 307).

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Cédric SPERANDIO, délégation est accordée à Mme Hélène MARTINEZ, adjointe au directeur du service de la modernisation et de la coordination régionale.

**Article 5 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Guy LÉVI, de M. Géraud d'HUMIÈRES et de Mme Christine MESUROLLE, délégation est accordée à Mme Anne RIZAND, chargée de mission, à l'effet de signer les commandes de prestations liées à l'assistance technique à la gestion des fonds européens (programme 307) dans la limite de 3 000 € TTC.

**Article 6 :** En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Guy LÉVI, de M. Géraud d'HUMIÈRES et de Mme Christine MESUROLLE, délégation de signature est donnée à M. Patrick POQUET, chargé de mission, à M. Ludovic GRAIMPREY, attaché principal d'administration et à

Mme Éline FONTENIAUD, attachée principale d'administration, en ce qui concerne les actes de l'unité opérationnelle (UO) régionale des budgets opérationnels de programme (BOP) 112 et 119 pour les pièces suivantes :

- engagement des frais de déplacement ;
- certificats de payement ;
- certificats administratifs ;
- attestations de service fait.

**Article 7 :** En cas d'absence de M. Guy LÉVI, la délégation de signature prévue à l'article 2 sera exercée par M. Géraud d'HUMIÈRES et Mme Christine MESUROLLE, adjoints au secrétaire général pour les affaires régionales, particulièrement pour les pièces et actes suivants :

- rapports d'analyse des offres ;
- actes d'engagement des marchés passés en procédures formalisées ;
- décisions de résiliation.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Guy LÉVI, de M. Géraud d'HUMIÈRES et de Mme Christine MESUROLLE, délégation de signature est donnée à M. Bruno COUTELIER, chargé de mission, directeur de la plateforme régionale des achats de l'État, et à Mme Sandrine VILTE, adjointe au directeur de la plateforme régionale des achats de l'État, pour les pièces et actes suivants :

- pièces du dossier de consultation des entreprises (DCE) des marchés et accords-cadres lancés par la plateforme régionale des achats de l'État ;
- actes d'engagement des marchés passés en procédure adaptée ;
- décisions modificatives des marchés et accords-cadres avec incidence financière ;
- décisions de reconduction des marchés et accords-cadres ;
- courriers de notification (lettres de rejet de candidature ou d'offre, lettre d'information du candidat retenu ou écarté) ;
- lettres d'invitation adressées aux acheteurs dans le cadre de réunions d'information organisées par la plateforme régionale des achats de l'État.

**Article 8 :** Délégation de signature est donnée à Mme Lysiane AFFRIAT, chargée de mission pour le pilotage financier, à Mme Corinne BESSIÈRES, chef du centre de ressources CHORUS du secrétariat général pour les affaires régionales et à Mme Firouze BENNACER, gestionnaire du centre de ressources CHORUS du secrétariat général pour les affaires régionales, pour la validation dans le logiciel CHORUS des engagements juridiques pour les conventions et arrêtés attributifs de subventions, lorsque les engagements sont d'un montant supérieur ou égal à 100 000 € pour les dépenses de fonctionnement et les crédits d'intervention, d'une part, et supérieur ou égal à 500 000 € pour les dépenses d'investissement, d'autre part.

**Article 9 :** Délégation de signature est donnée :

- pour signer les actes de gestion relevant du programme opérationnel FEDER Auvergne 2007-2013 et du programme interrégional Massif central 2007-2013 à Mme Jacqueline ANDRIEUX ;

- pour signer les actes de gestion relatifs à la convention « Massif central » (BOP 112) et aux programmes régionaux relevant du BOP 112, à Mmes Jacqueline ANDRIEUX et Christine OZIOL ;

- pour assurer les actes de gestion dans le progiciel CHORUS :

- à Mmes Lysiane AFFRIAT, Corinne BESSIÈRES et Firouze BENNACER pour l'ensemble des BOP et UO régionaux ;
- à M. Cédric FUHRMANN, Mme Olivia LE CHATTON et Isabelle ALBÉPART pour le BOP relevant du programme 333 ;



- à Mme Laure BRUEY pour l'UO du BOP national relevant du programme 148 et l'UO 033-AURA-MUTU du BOP relevant du programme 333 ;
- à Mme Marie-Christine ENJOLRAS pour le BOP relevant du programme 112, pour l'UO du BOP national relevant du programme 112 et pour l'UO du BOP national relevant du programme 119 ;
- à Mme Stéphanie FONBONNE pour le BOP relevant du programme 724 ;
- à Mme Rachelle GANA et M. Cédric SPERANDIO pour les UO 0333-AURA-SGAR et 0333-AURA-MUTU du BOP relevant du programme 333 ;
- à M. Ludovic GRAIMPREY pour le BOP relevant du programme 112 et pour l'UO du BOP national relevant du BOP 119 ;
- à Mme Audrey TARANTINO pour les BOP relevant des programmes 104 et 303 et pour l'UO du BOP relevant du programme 303.

**Article 10 :** Délégation de signature est donnée à M. Patrick LEROY, chef du réseau des systèmes d'information et de communication (Résic) et à Mme Sandrine COURNIER, chef du bureau des affaires générales du Résic, à l'effet de signer les commandes, contrats et marchés (engagements juridiques), la constatation du service fait et l'établissement de certificats nécessaires à certaines demandes de paiement, pour un montant limité à 8 000 € par engagement juridique, dans le cadre de la gestion des crédits de l'UO 0333-AURA-SGAR.

**Article 11 :** Délégation de signature est donnée à Mme Béatrice BESANÇON-MATILE, chef du centre de services partagés régional (CSPR) à la préfecture du département du Rhône, pour les actes suivants :

- la validation dans le logiciel CHORUS des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception ;
- la certification du service fait dans CHORUS ;
- la validation des demandes de paiement dans CHORUS ;
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques de Rhône-Alpes ;
- la signature des bons de commande édités par le CSPR à partir de CHORUS sur l'ordonnancement des autorités habilitées pour les programmes suivants :

Mission « action extérieure de l'État »

- programme 185 « diplomatie culturelle et d'influence » ;

Mission « administration générale et territoriale de l'État »

- programme 307 « administration territoriale » (y compris le FEDER) ;
- programme 216 « conduite et pilotage des politiques de l'intérieur » ;
- programme 833 « avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, - établissements et divers organismes »

Mission « aide publique au développement »

- programme 209 « solidarité à l'égard des pays en développement » ;
- programme 301 « développement solidaire et migrations ».

Mission « direction de l'action du gouvernement »

- programme 333 « moyens mutualisés des administrations déconcentrées ».

Mission « gestion des finances publiques et des ressources humaines »

- programme 148 « fonction publique ».

### Mission « immigration, asile et intégration »

- programme 104 « intégration et accès à la nationalité française ».

### Mission « politiques des territoires »

- programme 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire ».

### Mission « recherche et enseignement supérieur »

- programme 172 « recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».

### Mission « relations avec les collectivités territoriales »

- programme 119 « concours financiers aux collectivités territoriales et à leurs groupements ».

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BESANÇON-MATILE, délégation de signature est donnée à Mme Nouha GARES, adjointe au chef du CSPR CHORUS, et à Mme Marie-Claude BACCHIOCCHI, adjointe au chef du CSPR CHORUS, chef de la section « dépenses sur marchés », pour les actes suivants :

- la validation dans le progiciel CHORUS des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception ;
- la certification du service fait dans CHORUS ;
- la validation des demandes de paiement dans CHORUS ;
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques ;
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir de CHORUS sur l'ordonnancement des autorités habilitées.

**Article 12 :** Délégation de signature est donnée aux agents placés sous l'autorité du chef du CSPR CHORUS dont les noms suivent, conformément aux modalités ci-après :

- pour la validation dans CHORUS des engagements juridiques, à Mme Nadine CHANAVAT, chef de la section « subventions et recettes », à M. Christophe CHALANCON, chef de la section « dépenses sur marché », à Mme Brigitte NICOROSI-SAGNARD, chef de la section « dépenses de fonctionnement », à Mme Sylvie BOUCHAKER, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement, à Mmes Virginie GANDINI, Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, Isabelle PEILLON, Sarah PIZZI et Catherine SIMONETTI, responsables des prestations financières ;
- pour la validation dans CHORUS des engagements de tiers et titres de perception, à Mme Nadine CHANAVAT, chef de la section « subventions et recettes », et à Mme Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, responsable des prestations financières ;
- pour la validation dans CHORUS des demandes de paiement, à M. Christophe CHALANCON, chef de la section « dépenses sur marché », à Mmes Nadine CHANAVAT, chef de la section « subventions et recettes », à Mme Brigitte NICOROSI-SAGNARD, chef de la section « dépenses de fonctionnement », à Mmes Virginie GANDINI, Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, Isabelle PEILLON, Sarah PIZZI et Catherine SIMONETTI, responsables des prestations financières et à Mmes Sandrine CAVET, Marie-Thérèse DESMOULINS et Gabrielle GUILLOU, responsables des demandes de paiement sur leurs portefeuilles respectifs de dépenses et gestionnaires des engagements juridiques ;
- pour la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional CHORUS Rhône-Alpes à partir du progiciel CHORUS sur l'ordonnancement des autorités

habilités, ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques, à M. Christophe CHALANCON, chef de la section « dépenses sur marchés », à Mme Nadine CHANAVAT, chef de la section « subventions et recettes », à Mme Brigitte NICOROSI-SAGNARD, chef de la section « dépenses de fonctionnement », à Mmes Virginie GANDINI, Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, Isabelle PEILLON, Sarah PIZZI et Catherine SIMONETTI, responsable des prestations financières ;

- pour la certification du service fait dans CHORUS, à M. Christophe CHALANCON, chef de la section « dépenses sur marchés », à Mme Nadine CHANAVAT, chef de la section « subventions et recettes », à Mme Brigitte NICOROSI-SAGNARD, chef de la section « dépenses de fonctionnement », à Mmes Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, Sarah PIZZI et Catherine SIMONETTI, responsables des prestations financières ;
- pour la certification du service fait dans CHORUS ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, à Mmes Catherine ABELLA, Nathalie COLOMB, Véronique KALIFA, Colette MARTINVALET, Isabelle RESSAULT, Marie-Jeanne RUIZ et Eugénie VALENCIN, gestionnaires de projet, à Mmes Isabelle CIAIS, Mounia DEBOUS, Marie GUYON, Sophia HAMDI, Mélanie LOURDET et Séverine PUTOUD, gestionnaires de dépenses, à MM. Stéphane BOTTIGLIONE, Lionel IMBERTI et Yves MARCQ, gestionnaires de dépenses, à Mmes Agnès BROCHET, Agnès CHASSOULIER, Christine FONTY, Graziella NAOUAR, Florence PATRICIO, Chantal ROUVIÈRE et Souhayla SASSI, gestionnaires de dépenses et recettes, à MM David GAUTHIER et Emmanuel TORRES, gestionnaire de dépenses et recettes, à Mmes Sandrine CAVET, Marie-Thérèse DESMOULINS et Gabrielle GUILLOU, responsables des demandes de paiement sur leurs portefeuilles respectifs de dépenses et gestionnaires des engagements juridiques, et à Mme Sylvie BOUCHAKER, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement.

**Article 13** : Délégation de signature est donnée à M. Guy LÉVI pour l'ordonnancement des recettes et dépenses concernant les crédits communautaires des programmes techniques «fonds structurels européens» gérés par le ministère de l'intérieur.

La délégation de signature consentie aux alinéas susvisés porte sur l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses et, le cas échéant, sur des opérations relatives aux recettes (titres de perception, états exécutoires, cessions).

**Article 14** : Le délégataire présentera à la signature du préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes tous les actes juridiques (conventions, contrats, arrêtés de subvention) relatifs à des dépenses dont le montant unitaire est supérieur à :

- 200 000 € pour les subventions d'investissement ;
- 50 000 € pour les subventions de fonctionnement et tous les autres actes hors marchés publics.

La délégation accordée à M. LÉVI s'exerce sans limitation de montant en cas d'absence ou d'empêchement du préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes. De même, elle n'est pas limitée pour les actes attributifs de subventions qui font l'objet d'un avis émis par un comité d'aides présidé par le préfet de région ou son représentant.

**Article 15** : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Guy LÉVI, la délégation qui lui est conférée par les articles 13 et 14 sera exercée par M. Géraud d'HUMIÈRES et Mme Christine MESUROLLE, adjoints au secrétaire général pour les affaires régionales.

En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Guy LÉVI, de M. Géraud d'HUMIÈRES et de Mme Christine MESUROLLE, délégation de signature est donnée à M. Cédric SPERANDIO,

directeur du service de la modernisation et de la coordination régionale, pour les actes financiers à l'exception des conventions et arrêtés attributifs de subvention. En cas d'absence de M. Cédric SPERANDIO, cette dernière délégation est accordée à Mme Hélène MARTINEZ, adjointe au directeur du service de la modernisation et de la coordination régionale.

**Article 16** : Demeurent réservés à la signature du préfet d'Auvergne-Rhône-Alpes, quel qu'en soit le montant :

- les décisions de ne pas se conformer à l'avis défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, lorsqu'un tel avis est préalablement requis ;
- les décisions de passer outre au refus de visa du contrôleur financier local ;
- les ordres de réquisition du comptable public assignataire ;
- les décisions d'acquisition, d'aliénation, d'affectation du domaine privé et public de l'État, sauf délégation expresse consentie en la matière à un autre chef de service de l'État.

**Article 17** : L'arrêté n° 2017-406 du 24 octobre 2017 est abrogé

**Article 18** : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
préfet du Rhône

Stéphane BOUILLON



## **PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**

Secrétariat général pour les affaires  
régionales

Service de la modernisation et de la  
coordination régionale

Lyon, le 5 janvier 2018

### **ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2018-7**

**portant délégation de signature aux responsables et agents du centre de services partagés régional  
CHORUS pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses**

#### **LE PRÉFET DE LA RÉGION AUVERGNE-RHÔNE-ALPES, PRÉFET DU RHÔNE**

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 nommant Monsieur Stéphane BOUILLON en qualité de préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud-Est, préfet du Rhône ;

Vu les décisions préfectorales affectant le personnel au sein des services de la préfecture du Rhône ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales,

## ARRÊTE :

**Article 1 :** Délégation de signature est donnée à Madame Béatrice BESANCON-MATILE, attachée principale, chef du centre de services partagés régional Chorus à la préfecture du Rhône, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait dans Chorus,
- la validation dans Chorus des demandes de paiement,
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques de Auvergne-Rhône-Alpes,
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées,

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Béatrice BESANCON-MATILE, délégation de signature est donnée à Madame Nouha GARES, attachée, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus et à Madame Marie-Claude BACCHIOCCHI, attachée, adjointe au chef du centre de services partagés régional Chorus, chef de la section des responsables des demandes de paiement, pour les actes suivants :

- la validation dans Chorus des engagements juridiques, engagements de tiers et titres de perception,
- la certification du service fait dans Chorus,
- la validation dans Chorus des demandes de paiement,
- la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées,

dans le cadre de l'exécution des dépenses et des recettes de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

**Article 2 :** Délégation de signature est donnée aux responsables de prestations financières placés sous l'autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus, dont les noms suivent, conformément aux modalités ci-après :

- pour la validation dans Chorus des engagements juridiques, à :
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section subventions et recettes,
  - Madame Brigitte NICOROSI-SAGNARD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses de fonctionnement,
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section dépenses sur marchés,
  - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières,
  - Madame Sylvie BOUCHAKER, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement.

- pour la validation dans Chorus des engagements de tiers et titres de perception, à :
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section subventions et recettes,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières.
  
- pour la certification dans Chorus du service fait à :
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section subventions et recettes,
  - Madame Brigitte NICOROSI-SAGNARD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses de fonctionnement,
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section dépenses sur marchés,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  
- pour la validation dans Chorus des demandes de paiement, à :
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section subventions et recettes,
  - Madame Brigitte NICOROSI-SAGNARD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses de fonctionnement
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section dépenses sur marchés,
  - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
  - Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières,
  - Madame Sandrine CAVET, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
  - Madame Gabrielle GUILLOU, adjointe administrative de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
  - Madame Marie-Thérèse DESMOULINS, agent contractuel, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques.
  
- pour la signature des bons de commande édités par le centre de services partagés régional Chorus à partir du progiciel Chorus sur l'ordonnancement des autorités habilitées, ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes, à :
  - Madame Nadine CHANAVAT, secrétaire administrative de classe exceptionnelle, chef de la section subventions et recettes,
  - Madame Brigitte NICOROSI-SAGNARD, secrétaire administrative de classe supérieure, chef de la section dépenses de fonctionnement,
  - Monsieur Christophe CHALANCON, secrétaire administratif de classe normale, chef de la section dépenses sur marchés,
  - Madame Virginie GANDINI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,

- Madame Vivaldy Aurore ONGALA MOUNGUIZA, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
- Madame Sarah PIZZI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
- Madame Catherine SIMONETTI, secrétaire administrative de classe normale, responsable des prestations financières,
- Madame Isabelle PEILLON, adjointe administrative principale de 1ère classe, responsable des prestations financières.

**Article 3 :** Délégation de signature est donnée, pour la certification du service fait dans Chorus ainsi que pour la signature des ordres de payer transmis au service facturier du bloc 1 à la direction régionale des finances publiques d’Auvergne-Rhône-Alpes, aux agents placés sous l’autorité du chef du centre de services partagés régional Chorus, dont les noms suivent :

- Madame Agnès BROCHET, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Nathalie COLOMB, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Monsieur Yves MARCQ, adjoint administratif principal de 1ère classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Florence PATRICIO, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Isabelle RESSAULT, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Madame Marie-Jeanne RUIZ, adjointe administrative principale de 1ère classe, gestionnaire de projet,
- Madame Catherine ABELLA, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Agnès CHASSOULIER, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Isabelle CIAIS, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Christine FONTY, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Véronique KALIFA, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Mélanie LOURDET, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de dépenses,
- Madame Chantal ROUVIÈRE, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Monsieur Emmanuel TORRES, adjoint administratif principal de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Eugénie VALENCIN, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Sylvie BOUCHAKER, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des engagements juridiques et gestionnaire des demandes de paiement,
- Madame Sandrine CAVET, adjointe administrative principale de 2ème classe, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
- Madame Colette MARTINVALET, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire de projet,
- Madame Graziella NAOUAR, adjointe administrative principale de 2ème classe, gestionnaire des dépenses et recettes,
- Madame Mounia DEBOUS, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses,
- Madame Gabrielle GUILLOU, adjointe administrative, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
- Madame Marie GUYON, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses,
- Madame Sophia HAMDI, adjointe administrative, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Lionel IMBERTI, adjoint administratif, gestionnaire de dépenses,
- Monsieur Stéphane BOTTIGLIONE, agente contractuelle, gestionnaire de dépenses,
- Madame Marie-Thérèse DESMOULINS, agente contractuelle, responsable des demandes de paiement sur son portefeuille de dépenses et gestionnaire des engagements juridiques,
- Monsieur David GAUTHIER, agent contractuel, gestionnaire des dépenses et recettes,



- Madame Séverine PUTOUD, agente contractuelle, gestionnaire de dépenses,
- Madame Souhayla SASSI, agente contractuelle, gestionnaire des dépenses et recette

**Article 4 :** Les signatures des personnes citées aux articles 1 à 3 figurant en annexe du présent arrêté, sont accréditées auprès du directeur régional des finances publiques d'Auvergne-Rhône-Alpes et du département du Rhône ainsi qu'auprès des directeurs départementaux des finances publiques de l'Ain, de l'Isère et de la Savoie.

**Article 5 :** L'arrêté préfectoral n° 2017-405 du 24 octobre 2017 est abrogé.

**Article 6 :** Le Secrétaire général pour les affaires régionales est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône

Stéphane BOUILLON

**PROGRAMMES EXECUTES PAR LE CENTRE DE SERVICES PARTAGES REGIONAL RHONE-ALPES A LA PREFECTURE DU RHONE  
(annexe à l'arrêté préfectoral de délégation de signature du préfet du Rhône au centre de services partagés régional Rhône-Alpes)**

| <b>Programmes</b>                   | <b>Intitulé des programmes</b>  | <b>Ministère</b>   |
|-------------------------------------|---|--|
| 104                                 | Intégration et accès à la nationalité française   | Ministère de l'intérieur   |
| 111                                 | Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail  | Ministère du travail   |
| 112                                 | Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire   | Services du Premier ministre   |
| 119                                 | Concours financiers aux communes et groupement de communes  | Ministère de l'intérieur   |
| 122                                 | Concours spécifiques et administration  | Ministère de l'intérieur   |
| 129 (MILDECA, DILCRA)               | Coordination du travail gouvernemental  | Services du Premier ministre   |
| 137                                 | Egalité entre les femmes et les hommes  | Secrétariat d'État chargé de l'Égalité entre les femmes et les hommes (services du Premier Ministre) |
| 147                                 | Politique de la ville   | Ministère de la cohésion des territoires   |
| 148                                 | Fonction publique   | Ministère de l'action et des comptes publics   |
| 161                                 | Intervention des services opérationnels   | Ministère de l'intérieur   |
| 172                                 | Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires  | Ministère de l'éducation nationale   |
| 207                                 | Sécurité et circulation routières   | Ministère de l'intérieur   |
| 209                                 | Solidarité à l'égard des pays en développement  | Ministère de l'Europe et des affaires étrangères   |
| 216                                 | Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur  | Ministère de l'intérieur   |
| 218                                 | Conduite et pilotage des politiques économique et financière  | Ministère de l'économie et des finances  |
| 232                                 | Vie politique, culturelle et associative  | Ministère de l'intérieur   |
| 303                                 | Immigration et asile  | Ministère de l'intérieur   |
| 307                                 | Administration territoriale   | Ministère de l'intérieur   |
| 307<br>(assistance technique FEDER) | Administration territoriale   | Ministère de l'intérieur   |
| 333                                 | Moyens mutualisés des administrations déconcentrées   | Services du Premier ministre   |
| 723                                 | Opérations immobilières nationales et des administrations centrales   | Ministère de l'économie et des finances  |
| 724                                 | Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat  | Ministère de l'économie et des finances  |
| 754                                 | Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières | Ministère de l'intérieur   |
| 833                                 | CAS Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes                            | Ministère de l'économie et des finances  |
| Fonds Européens                     | FEDER régional 2000-2006 et 2007-2013 (compétitivité et emploi)   | Géré par le Ministère de l'intérieur   |
|                                     | FEDER coopération territoriale européenne (international - alpine space) 2000-2006 et 2007-2013   | Géré par le Ministère de l'intérieur   |
|                                     | FEDER plan Rhône (plurirégional)  | Géré par le Ministère de l'intérieur   |
|                                     | FEDER : Objectif compétitivité régionale et emploi (2007-2013)  | Géré par le Ministère de l'intérieur   |